

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU BUREAU
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 16 septembre 2024****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au bureau : 8
 En exercice : 8
 Présents : 5
 Absents : 3
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la
 délibération : 5

L'an 2024, le 16 septembre, à 8 H 00, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, André MIR, Jean PAUCIS, Louis RICARD et André DUBAN

Absents excusés :

Absents : Mrs Michel MILLET, Didier BRUN et Michel BESSONE

A été désigné secrétaire de séance : Mr André MIR

Date de la convocation

5 septembre 2024

Date d'affichage :

5 septembre 2024

Objet de la délibération :

Choix de l'entreprise pour le changement des menuiseries extérieures du bâtiment administratif de la station d'épuration de Vielle-Aure et demande de subventions

Monsieur le Président indique aux membres du bureau qu'une consultation a été lancée pour le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment administratif de la station d'épuration de Vielle-Aure, à savoir une porte d'entrée 2 vantaux et deux fenêtres coulissantes 2 vantaux. Ce remplacement permettra une meilleure isolation des locaux, à usage de bureaux et ainsi de réduire les coûts énergétiques.

Il précise que 3 entreprises ont fait parvenir une offre.

Les offres ont été analysées d'un point de vue technique et financier ce qui a permis de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les membres du bureau syndical :
 Vu le rapport d'analyse des offres,
 Entendu, l'exposé du Président,

- décident, à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise Clair de Jour située 75 boulevard du Futur 65300 LANNEMEZAN, pour un montant de 9 247.65 € HT soit un montant 11 097.18 € TTC,
- autorisent le Président à commander ces travaux,
- chargent le Président de déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat (DETR)

Les sommes sont prévues au Budget primitif 2024

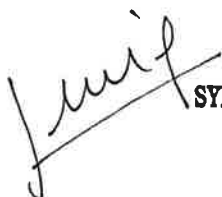
Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

Délibération N°05-09-2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
 Jean MOUNIQ

Le Secrétaire
 André MIR



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
 DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
 Promenade du Bernet
 65170 VIELLE-AURE

Accusé de réception en préfecture
 065-256501057-20240916-Del-2024-B005-DE
 Date de télétransmission : 24/09/2024
 Date de réception préfecture : 24/09/2024